



VILLE DE CHATELET

PROVINCE DE HAINAUT - ARRONDISSEMENT DE CHARLEROI

URBANISME/AT/LOGEMENT/PATRIMOINE

Permis d'Environnement – Permis Unique

DROITS DE DOSSIER:

- A verser au compte du **SPW (Service Public de Wallonie) – DPA de Charleroi**
091-2150212-42 / IBAN: BE77 0912 1502 1242 / BIC: GKCCBEBB
En communication: nom du demandeur + adresse de l'exploitation
 - Établissement de Classe 1 500 €
 - Établissement de Classe 2 125 €
 - Établissement de Classe 3 ///

- A verser au compte de la **Ville de Châtelet**
000-0005047-03 / IBAN: BE21 0000 0050 4703 / BIC: BPOTBEB1
En communication: Permis d'Environnement OU Permis Unique – Acompte
Déclaration – Droit de dossier
 - Permis d'Environnement de Classe 1 500 €
 - Permis d'Environnement de Classe 2 50 €
 - Permis Unique de Classe 1 600 €
 - Permis Unique de Classe 2 150 €
 - Déclaration (Classe 3) 20 €

⇒ *Joindre les preuves de paiement lors de l'introduction de la demande.*

NOMBRE D'EXEMPLAIRES:

- Permis d'Environnement 3 exemplaires
 - Permis Unique 4 exemplaires
 - Déclaration 4 exemplaires (3 à déposer, 1 à conserver par le déclarant)
- ⇒ *Toute demande est soit envoyée au Collège communal de la Ville de Châtelet (par recommandé), soit déposée contre accusé de réception au service Urbanisme (bureau 0.12)*